



Salaire de base pour le calcul?

Par **kilukru**, le **16/11/2011** à **19:42**

Bonjour,

Mes revenus (salaire minimum/an indiqué par la CRAM) de 1986 sont suffisant pour valider tous mes trimestres travaillés. Cependant la CRAM ne valide pas tous mes trimestres sous prétexte que mon employeur n'a cotisé que sur 780F/mois (?) alors que mon salaire de base était de 5223F.

[s]Donc ma question est[/s]: est-ce normal que la CRAM prenne en compte la somme ayant servi de base à cotisation pour valider des trimestres, plutôt que le salaire réel?

Merci...

Par **pat76**, le **17/11/2011** à **16:17**

Bonjour

La Cram ne retient que ce que votre employeur a déclaré comme versement de salaire.

Voir avec votre employeur pourquoi il a agi de cette manière.